

**Syndicat Apicole Départemental  
de la  
Charente-Maritime**

*fondé en 1961*

*(Groupement unissant les sociétés d'apiculture du département  
Abeille Aunisienne, abeille Saintongeaise, abeille Angérienne  
et Syndicat Aunis Saintonge)*

**Président** : Ch. Giraudet

1, rue des salines

17230 – Charron

Courriel : [christian.giraudet@syndicapicole.com](mailto:christian.giraudet@syndicapicole.com)

Saujon, le 26 Janvier 2008

**Site Internet : [www.syndicapicole.com](http://www.syndicapicole.com)**



© C. Villemant



**CAPTURE ET SUIVI de VESPA VELUTINA**

**Poser dès maintenant des pièges (à bière)** mais seulement à proximité des ruchers, faits de préférence au moyen de bouteilles plastique (*genre eau minérale*)\*, goulot retourné. En mettant des cailloux au fond ou un grillage (isolant les captures du liquide), on évite de les noyer. A l'aide d'un fer à souder (par exemple) réserver 5/6 trous de sauvetage (au moins) d'un diamètre maximum de 5,5mm afin de libérer les insectes plus petits que les frelons asiatiques et éviter de **massacrer la biodiversité**. Il faut en effet éviter au maximum d'éliminer les autres espèces de guêpes (le frelon d'Europe *Vespa crabro* et les guêpes communes) et tous les insectes (coléoptères ou papillons) qui peuvent être attirés par ce type de piège et y rester car ils ont une taille voisine de celle du frelon. Il serait souhaitable de ce fait, de contrôler les pièges très régulièrement (**tous les jours de préférence – grand max. deux**) afin de libérer tous les insectes non ciblés.

**Sitôt la capture, déposer le frelon dans un tube pré-rempli d'alcool non modifié à 90°** (fourni par votre syndicat). Tous les insectes collectés dans un même piège pendant un intervalle de 15 jours, pourront être stockés dans le même flacon (**les empiler jusqu'à temps que le flacon soit plein..**), qui devra impérativement porter les indications suivantes (de préférence écrites au crayon à papier sur une étiquette autocollante que vous apposerez sur le flacon après l'avoir remplie). **Mais si un insecte est resté plusieurs jours dans la bière, son ADN n'est plus exploitable**

**\*- piège** : le procédé est simple : coupez une bouteille plastique aux 4/5èmes de sa hauteur et retournez le goulot à l'intérieur en forme 'd'entonnoir'..... en veillant à ce que le trou d'entrée soit bien au milieu vous mettez de la bière + un peu de vinaigre (légèrement) + 2 ou 3 cailloux au fond et vous fermez; deux trous sur les côtés, une ficelle et vous suspendez le tout. Si le trou d'accès est bien au milieu, la chose est efficace.

**Indications à placer sur la fiche :**

**Lieu de récolte** (localité et adresse exacte ou mieux encore coordonnées GPS)

**Date de récolte** (ou intervalle de récolte pour collectes cumulées) et le **Nom du récolteur** (éventuellement)

Toutes informations complémentaires concernant la proximité des ruches par rapport aux pièges ou, en cours de saison, la présence au voisinage d'un ou plusieurs nids de frelons seront les bienvenues. Des étiquettes autocollantes vous seront fournies avec les tubes : renseignez-les bien! **Envoyer (ou porter) les tubes étiquetés et remplis convenablement à :**

<b>Christian GIRAUDET</b> –	1 rue des Salines 17230 Charron;	0546015251
<b>Guy BONNIN,</b>	21 route de laléard 17770 St-Hilaire-de-Villefranche;	0546953288
<b>Michel DURET,</b>	53 rue Thiers 17600 Saujon.	0546029662

**Les captures seront regroupées par votre SAD et envoyées au Muséum.**

Si vous deviez passer votre piège dans un congélateur pour tuer la (les) capture(s), ne laissez pas trop longtemps et disposez de suite dans le tube avec l'alcool : il faut éviter les chocs thermiques. **La 'décongélation' détériore l'ADN.** Toujours dans le but de préserver la biodiversité, éviter l'emploi d'insecticide. Il faut surtout éviter de laisser dans la nature des nids traités qui, dès que la colonie est morte, sont fortement attaqués par les oiseaux (mésanges, pics etc.... qui risquent ainsi d'avaloir de grandes quantités d'insecticide). Si les frelons ont été traités à la poudre, il faut ne prendre que les **plus propres** pour les mettre dans l'alcool.

Dans le cas où il s'agit d'individus collectés dans un nid (même traité), il faut récupérer de préférence **une dizaine de représentants** du nid et ajouter à la fiche si c'est possible, **l'espèce d'arbre ou le bâtiment et la hauteur à laquelle le nid a été collecté.** En dehors des captures des pièges, il est important de ne pas mélanger les frelons de nids différents.

Il faudra très précisément localiser le **lieu** de la capture (**coordonnées GPS**) et la **date**; sinon un plan précis du lieu de la capture sera fourni pour retrouver les coordonnées. Madame le **Docteur VILLEMANT** souhaite une information sur tous les nids (localisation, date, grosseur, ...) tout ce qui pourra être utile devra être mentionné en face de chaque information. **Les données concernant des nids dans lesquels aucun spécimen n'aura été collecté l'intéressent également.** S'il est possible de capturer des nids tôt en saison (réalisés par les seules fondatrices), en les emballant dans un sac plastique, il sera intéressant de mettre des adultes (**les plus beaux spécimens**) dans les tubes **contenant de l'alcool** et pourquoi pas, **la reine**. Si le nid est trop gros par rapport au récipient, on peut enlever son **enveloppe externe** et ne mettre dans le tube, que les frelons et les logettes avec les larves. Il est souhaitable de disposer de nombreux observateurs sur le terrain et d'essayer de capturer un maximum de spécimens. *Vespa Velutina* est issu d'une importation mais on ne sait pas si elle est unique. Des études génétiques sont nécessaires pour vérifier si les populations qui se répandent en France sont toutes issues d'une ou plusieurs reines provenant d'une seule origine ou si au contraire, il y a eu plusieurs introductions de reines de différentes origines.

Vos résultats seront utiles à l'avancement de ces études. Ce document est établi d'après les renseignements fournis par Madame le Docteur VILLEMANT, du Muséum National d'Histoire Naturelle. Po, [michel.duret@syndicapicole.com](mailto:michel.duret@syndicapicole.com)